

## REUNION DU MARDI 28 OCTOBRE 2008

### **COUPS DE CŒUR / COUPS DE GUEULE**

#### **PARADIS FISCAUX**

Pourquoi Monaco figure-t-il toujours sur la « liste noire » alors qu'elle a répondu favorablement à tous les critères ( SICFIN, textes législatifs, accords de coopération internationale) ?

Quelle hypocrisie de la part des responsables politiques Français, puisque toutes les banques sont sous le contrôle des autorités bancaires françaises !

Pourquoi Monsieur Montebourg qui veut imposer « *le blocus aux frontières de Monaco* », ne demande t il pas aussi la même chose pour tous les pays inscrits sur « la liste noire », et ceux non notifiés, tel que la place financière Londonienne à travers ses diverses formes de montage financier ?

Quand on parle de « confidentialité » il serait dans ce cas préférable que les banques monégasques puissent gérer les comptes uniquement à Monaco, sans dépendre de leur maison mère, hors de Monaco ?

Puisque l'on accuse Monaco de paradis fiscal, pourquoi les modalités d'obtention d'un crédit ne sont pas alors identiques à celles pratiquées en Suisse ?

Nous sommes très contents de lire sur Nice Matin les déclarations du Ministre d'Etat à la suite des accusations médiatiques de Paradis fiscal contre Monaco, mais, pourquoi pas plus tôt ? il a fallu attendre 1 semaine, jour pour jour ! Et pourquoi n'y a t il pas eu de conférence de Presse auprès des médias internationaux puisque nous pouvons justifier de tous les efforts entrepris par Monaco pour répondre à la plupart des standards Européens et que nous ne sommes pas un « *Paradis Fiscal* », mais une « Place Financière ». Attention, « qui ne dit mot consent »

Quand tous les autres pays auront signés tous les accords, alors Monaco en fera de même ; « *nous n'avons pas à être plus « couillons » que les autres !* »

Curieux, pourquoi de riches investisseurs refusés à Monaco, parviennent à s'installer ailleurs ? ...à St Jean Cap Ferrat, par exemple !

## **POUVOIRS PARLEMENTAIRES ET CONSEIL DE L'EUROPE**

SYNERGIE MONEGASQUE s'insurge contre la déclaration des parlementaires du Conseil de l'Europe, car nous sommes défavorables à élargir les pouvoirs du Conseil National, dans un avenir proche ou lointain...

Que ces parlementaires commencent par contrôler les dérives de leur propre système institutionnel avant de vouloir imposer un « *système parlementaire* » dans une Principauté qui n'en a pas besoin, dont la Monarchie Héréditaire Constitutionnelle permet le bon fonctionnement d'un système original et démocratique qui a fait ses preuves depuis longtemps.

Pourquoi les rapporteurs du Conseil de L'Europe ne rencontrent ils pas, comme auparavant, les représentants de tous les mouvements politiques qui n'ont pas d 'élus au Conseil National ?

## **DEPISTAGE DE LA DROGUE A L'ECOLE.**

Les avis sont partagés parmi les membres :

Certains, scandalisés, considèrent que la démarche de dépistage systématique lors de la visite médicale n'a pas à se substituer au rôle des parents, des enseignants ou de la police ;

D'autres pensent que c'est un bon moyen de prévention pour aider les familles. Si cela était fait, il faudrait instaurer une charte de confidentialité afin que le sujet soit uniquement traité dans la relation entre le corps médical et les parents.

## **GARDERIE DU MERCREDI**

La garderie du mercredi peut certes être utile pour les parents indisponibles, sous réserve de conditions d'inscription justifiées, afin que cette possibilité ne devienne pas, pour d'aucuns, un alibi ou un moyen de se décharger de son rôle éducatif : il n'est en effet pas besoin de souligner l'importance de préserver la relation parents-enfants et de préserver le cadre familial pour rompre avec le rythme scolaire et permettre à l'enfant de récupérer de la fatigue scolaire ; or une garderie ne peut garantir cela.

### **Proposition de SYNERHIE MONEGASQUE :**

Plutôt qu'une garderie, nous proposons un « Service d'aide à domicile » avec des personnes formées à cet effet, étudiantes, retraités, personnes sans emploi..., qui se ferait dans le cadre familial de l'enfant préservant un rythme mieux adapté aux besoins du jeune enfant.

De plus cela permettrait des créations d'emploi et coûterait moins cher qu'une garderie supplémentaire. Commençons en priorité par combler une lacune en complétant la capacité des crèches pour répondre à la demande insatisfaite des enfants du pays et des salariés qui apportent leur contribution à l'économie du pays et n'ont pas de solution pour faire garder leurs enfants.

### **URBANISATION EN MER. CONCOURSSES !**

Le Gouvernement a annoncé en Octobre que deux des cinq groupements engagés étaient « distingués »...sur le plan technique.

...et les trois autres ont donc été « ... » ; mais quel mot employé ?  
disons, « pas distingués »,  
car 1 serait trop utopique et les 2 autres perturberaient l'entrée du port.

Mais nous apprenons quelque jours après, par la presse, qu'en réalité, aucun groupement n'était écarté puisqu'il reste l'aspect financier à traiter.

Soit, mais alors nous nous interrogeons :  
Le « *lauréat* » (puisque'il ne peut y en avoir qu'un !) peut-il être choisi sur la base des critères financiers, alors qu'il n'a pas été « *distingué* » sur le plan technique ?

Soit, dans le cas où il est choisi sur la base du critère financier, serait-il fait abstraction de l'aspect technique ?

Enfin, s'il est choisi sur la base des critères « techniques et financiers », alors pourquoi avoir conservé ceux qui n'étaient pas « *distingués* » ?

Il y a sans doute du travail pour tous les groupements et les professionnels compétents, dans un « *business spaghetti monégasque* », mais l'on nous précise que des accords ne peuvent se faire que « *lorsque la procédure d'appel d'offres sera close* ». Alors, comment gérer le « avant l'heure ce n'est pas l'heure et après l'heure ce n'est plus l'heure ».

Attendons avec intérêt la loi de désaffectation du domaine public maritime qui sera présentée au Conseil National pour avoir l'ensemble des éléments d'une communication plus claire !

**+ STADE NAUTIQUE RAINIER III**

## RUBRIQUE ET SI , ET SI !!!

### **PRESERVATION DU TOMBANT CORALIGENE AUX SPELUGUES**

Les élus du Conseil National et Conseillers de Gouvernement s'affrontent lors de chaque débat budgétaire sur ce sujet depuis 6 ans, les uns affirmant qu'il n'y a presque plus de tombant coralligène, les autres soutenant, selon leurs experts, qu'il existe toujours !

ET SI, les « huiles du Gouvernement » et les « huiles du parlement », comme ils le font si bien pour visiter les immeubles domaniaux avant leur livraison, revêtaient tous une combinaison de plongée et organisaient une visite guidée sous-marine pour s'entendre enfin sur l'état du « tombant coralligène » et informer correctement la population ?

*L'information remonterait enfin à la surface, puisque les huiles sont plus légères que l'eau !*